

Question n°3 (05 pts) : Pour améliorer le pouvoir d'achat du consommateur, avec la crise économique actuelle, l'Etat décide de réduire la valeur de l'impôt sur le revenu (IRG). Quelles sont les procédures suivies pour l'exécution ?

- Les opérations de recettes relevant de la compétence de l'ordonnateur sont : la constatation, la liquidation, et l'établissement de l'ordre de recette. (la phase administrative) (0.5)
La constatation est l'acte par lequel est consacré le droit du créancier public (1 point)
- La liquidation : elle permet de déterminer le montant de la dette au profit du créancier public. (1 point)
- L'Emission de l'ordre de recette : est l'acte par lequel on donne ordre au comptable de procéder au recouvrement de la créance. (1 point)
- la phase comptable (0.5): c'est le recouvrement (1 point) est l'acte libératoire de la créance publique. Il s'agit du règlement de la dette du débiteur d'une créance publique auprès du comptable public.

Bonne courage